



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MRAe**

Mission régionale d'autorité environnementale  
OCCITANIE

Inspection générale de l'environnement  
et du développement durable

## **Information sur l'absence d'observation dans le délai sur la 1<sup>ère</sup> révision allégée du PLUi-HD de la communauté de communes Millau Grands Causses (12)**

N°saisine : 2023-012398

N°MRAe : 2024AO3

Toulouse, le

Par courrier daté du 3 octobre 2023, reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 05 octobre 2023, la communauté de communes Millau Grands Causses a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet de 1<sup>ère</sup> révision allégée du plan local d'urbanisme intercommunal, valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains (PLUi-HD) de la communauté de communes Millau Grands Causses (12). Cette saisine est intervenue au titre des articles R 104-21 et suivants du code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 05 janvier 2024 (article R 104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.